



ETAT DE LA

CORRUPTION

AU BURKINA FASO

Rapport 2008



ETAT DE LA

CORRUPTION

AU BURKINA FASO

Rapport 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. METHODOLOGIE	6
1.1. CADRE DE L'ETUDE	6
1.2. POPULATION ET METHODE D'ETUDE	6
1.2.1 Population.....	6
1.2.2 Méthode d'étude.....	6
1.3. QUESTIONS ETHIQUES ET PROTECTION DES SOURCES D'INFORMATION	9
1.4. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON	9
II. RESULTATS	10
2.1. PERCEPTION DE LA CORRUPTION.....	10
2.1.1 La corruption est fréquente et en progression au Burkina Faso	10
2.1.2 La corruption plane comme une épée de Damoclès sur la tête des burkinabé ..	12
2.1.3 L'image écornée des services et agents publics auprès des populations	16
2.1.4 Des efforts du gouvernement contre la corruption peu connus des populations ..	19
2.1.5 Le racket des populations, un acte condamnable et répréhensible	20
2.1.6 Cupidité et pauvreté des agents publics, principales causes de la corruption ..	22
2.1.7 Populations insuffisamment informées sur la corruption	22
2.2. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO EN 2008	24
2.2.1 La lutte anticorruption par catégorie d'acteurs.....	24
2.2.1.1. La lutte des acteurs étatiques contre la corruption	24
2.2.1.2. La lutte des acteurs non étatiques contre la corruption.....	28
2.2.2 Résultats de la lutte anticorruption : la saison était « bonne », et pourtant la moisson fut insuffisante	37
2.2.3 Recommandations et perspectives	40
2.2.4 Synthèse	41
ANNEXES	43
ANNEXE I : REPARTITION DE L'ECHANTILLON PAR CHEF-LIEU DE REGION ADMINISTRATIVE	43
ANNEXE II : GRILLE D'ENTRETIEN	44

INTRODUCTION

Mal insidieux et corrosif, la corruption a bien pris corps dans notre pays. Depuis la fin des années 1990, le constat était fait que la corruption constituait une menace pour la vie socio-économique des populations. Aussi, des organisations de la société ont-elles décidé de créer le Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC) dans le but de contribuer à garantir une bonne moralité et la transparence dans la gestion de la chose publique. Dans le cadre de ses activités de production de connaissances sur le phénomène de la corruption en vue d'informer et sensibiliser l'opinion publique sur la base de faits qu'il expérimente au quotidien, le REN-LAC mène annuellement une enquête d'opinion. Initialement limitée à la capitale du pays en 2000, étendue à la ville de Bobo Dioulasso en 2001, puis à celles de Koudougou, Kaya et Ouahigouya en 2003, cette enquête d'opinion couvre actuellement les 13 chefs lieux de régions de notre pays. L'objectif des enquêtes est de recueillir les opinions des populations sur les faits et pratiques de corruption dans le temps et dans l'espace d'une part et d'autre part de faire une revue documentaire sur les efforts du gouvernement et de tous les autres acteurs en matière de lutte contre la corruption au cours de l'année. Les résultats des enquêtes font l'objet d'un rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Le présent rapport rend compte des résultats de l'enquête réalisée en 2008.

I- METHODOLOGIE

1.1.- Cadre de l'étude

Le territoire Burkinabé est divisé en 13 régions. La région est à la fois une entité administrative et une entité décentralisée. L'entité administrative est composée de provinces et de préfectures et l'entité décentralisée de communes (rurales ou urbaines). Cette division aurait pour finalité le renforcement du pouvoir économique des communautés à la base à travers une mobilisation plus forte des ressources locales. L'enquête a concerné tous les chefs lieux de régions en raison de leur relative concentration en services administratifs, en unités économiques et en population.

1.2.- Population et méthode d'étude

1.2.1 Population

La population cible a été celle des chefs-lieux de régions du Burkina Faso. La population d'étude était celle âgée d'au moins 18 ans, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel, de durée de séjour dans les chefs-lieux de régions ou de nationalité.

1.2.2 Méthode d'étude

C'est une enquête transversale visant à établir une photographie de la corruption par les populations burkinabè en 2008. Elle a pris également en compte tous les faits et pratiques de corruption observés par les populations d'étude.

L'enquête d'opinion a été complétée par une revue des rapports annuels des organisations de la société civile, des différentes structures de veille et de contrôle, et de la production au cours de l'année 2008 de la presse nationale et internationale relative aux faits et pratiques de corruption. La principale variable dépendante de l'étude était la corruption. Les

modalités de la variable dépendante à explorer étaient le niveau de corruption, les faits et pratiques de corruption, ainsi que les causes et les conséquences de celle-ci. Les variables explicatives étaient constituées des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.

Echantillonnage

Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé en 2008 pour constituer un échantillon dont la structure reflète suffisamment celle de la population d'étude, suivant le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (CSP). D'abord la taille de l'échantillon régional a été déterminée proportionnellement à la taille de la population résidente du chef lieu de région (cf. annexe I). Ensuite, la population urbaine a été stratifiée selon le sexe. Dans chaque strate, le nombre d'enquêtés a été obtenu par croisement entre l'âge et la CSP. Afin de maximiser la représentativité de l'échantillon, il a été imposé à l'enquêteur de réaliser ses interviews auprès d'individus localisés le long d'un itinéraire prédéfini. Les ressources permettaient d'enquêter 2000 personnes.

Collecte et traitement des données

La collecte a eu lieu du 1er au 10 décembre 2008 dans les treize chefs lieux de régions du pays. Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : l'entrevue et la revue documentaire avec respectivement, une grille d'entretien (cf. annexe II) et une grille de lecture comme outils de collecte des données.

Avant la collecte des données sur le terrain, une formation de deux jours a été organisée au bénéfice de vingt cinq enquêteurs dont le niveau d'étude requis était au moins égal à BAC plus 3 ans avec en sus une expérience d'au moins trois ans en matière d'enquête. Au terme de la

¹ INSD (2006) , Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006 du Burkina Faso – Résultats Définitifs, page 1

formation, une enquête pilote a permis de tester la grille d'entretien et d'évaluer le temps moyen mis par l'enquêteur pour administrer ladite grille. Les enquêteurs ont été ensuite répartis dans les zones d'enquête. Quatre superviseurs avaient pour mission de les assister et de veiller au remplissage correct des fiches d'enquêtes.

Le traitement des données collectées a été à la fois manuel et informatisé. Le traitement manuel a consisté en une saisie des informations issues des questions ouvertes et semi-ouvertes contenues dans les fiches d'enquêtes. L'objectif poursuivi était double: faire des illustrations et/ou effectuer des regroupements d'idées devant permettre d'élaborer un manuel de codification et un masque de saisie. Le traitement informatique des données a consisté à codifier, saisir et apurer la base de données :

- la codification a consisté à transcrire par des symboles ou codes adaptés au traitement informatique les informations recueillies par l'enquêteur ;
- les codes inscrits par les agents de codification ont été saisis grâce au logiciel SPSS 12.0 ;
- les données apurées ont permis leur analyse.

Analyse des données

Deux critères ont prévalu au classement aussi bien des secteurs d'activités que des catégories d'agents jugés corrompus. Le premier critère de classement est la note attribuée par les enquêtés au secteur d'activités ou à la catégorie professionnelle de l'agent public : plus un secteur ou une catégorie d'agents obtenaient une forte note, moins ils étaient corrompus et inversement. Le deuxième critère était déterminé en fonction du nombre de fois que le secteur d'activités ou la catégorie professionnelle de l'agent avaient été cités comme corrompus. Plus un secteur d'activités ou une catégorie d'agents étaient cités, plus ils étaient corrompus et inversement. Le classement général est obtenu en faisant la moyenne des deux précédents critères de classement . Plus un secteur ou une catégorie

d'agents obtenaient une moyenne proche de zéro, plus ils étaient corrompus et inversement.

1.3.- Questions éthiques et protection des sources d'information

Cette enquête nécessitait une intrusion dans la vie privée des personnes à enquêter. Aussi, ne concernait-elle que des personnes majeures, susceptibles de donner un consentement responsable et éclairé. Par ailleurs, pour assurer la protection des sources d'information, le traitement et l'analyse des données collectées ont été rendus anonymes sans possibilité quelconque d'identification des individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.4.- Caractéristiques de l'échantillon

Les informations ont été collectées auprès de 2000 personnes; 1044 étaient de sexe féminin, soit 52% des enquêtés. La proportion des personnes enquêtées de sexe féminin dans les 13 chefs lieux de régions administratives était comprise entre 52% et 54%. L'âge moyen des enquêtés était de 38 ans et l'âge médian de 32 ans.

L'information sur le niveau d'instruction a été disponible pour 1994 enquêtés : 31% étaient non scolarisés, 19% et 42% avaient fréquenté respectivement une classe de l'école primaire et de l'enseignement secondaire contre 8% de l'enseignement supérieur.

Quarante pour cent des enquêtés étaient des personnes actives, parmi lesquelles, 6% étaient des salariés, 42% des indépendants, 46% des aides familiales et 6% des chômeurs.

II.- RESULTATS

2.1.- Perception de la corruption

2.1.1 La corruption est fréquente et en progression au Burkina Faso

Pour 1897 des 2000 enquêtés (98%), la corruption est fréquente ou très fréquente au Burkina. Cette perception de la fréquence de la corruption ne diffère pas significativement entre les femmes et les hommes, entre les personnes actives et inactives, entre les classes d'âge étudiées et entre les villes de résidence des enquêtés. Pour une personne sur deux, la corruption est en progression au Burkina.

Certains citoyens ont même exprimé leur scepticisme quant à l'éventualité d'une diminution de l'ampleur de la corruption dans notre pays :

« Une mauvaise habitude qui vient d'en haut se répand comme une traînée de poudre dans tout le pays » (un religieux, Manga).

« Dans les bureaux, pour accéder à un service auquel on a droit, on doit donner quelque chose pour être servi. Si tu ne donnes rien, tu n'as rien. On te donne des rendez-vous à répétition. Ceux qui sont avisés donnent quelque chose à l'avance. » (Etudiant, Koudougou).

« La corruption est le sport pour la majorité des burkinabé. Je suis désolé mais dans ce pays, il est difficile de parvenir à quelque chose sans passer par la corruption. Le pays est pourri. » (Opérateur économique, Tenkodogo).

« Aujourd'hui, les actes de corruption existent partout et sont de plus en plus récurrents, même dans les coins qu'on n'imagine pas. » (Enseignant, Manga).

L'évolution de la corruption est stationnaire pour 24% des enquêtés et en régression pour 26%. Dans 6 des 13 chefs-lieux de régions, la corruption est perçue par plus de 50% des enquêtés comme un

phénomène social en expansion.

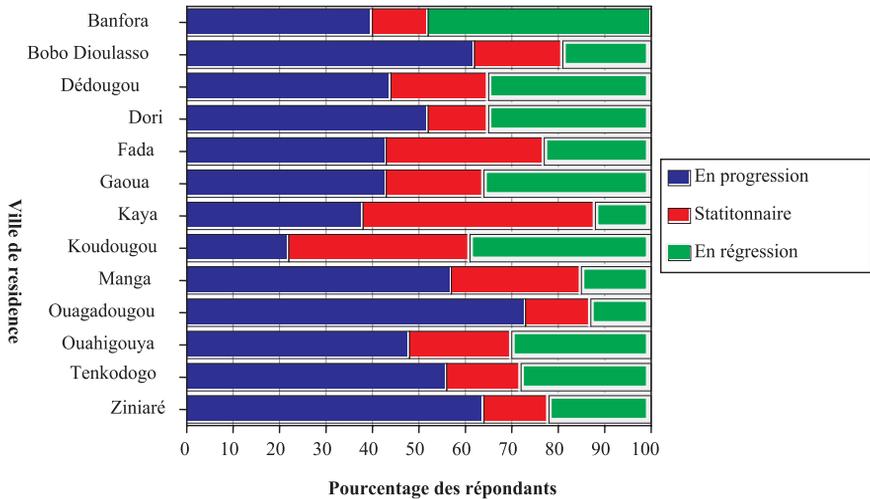


Fig.1: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption au Burkina en 2008.

Ces chefs-lieux de régions comprennent les deux principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), mais aussi des villes moyennes comme Ziniaré, Manga, Tenkodogo et Dori. La perception de la progression de la corruption en 2008 est toutefois globalement plus faible comparée à celle des deux précédentes années (fig.2).

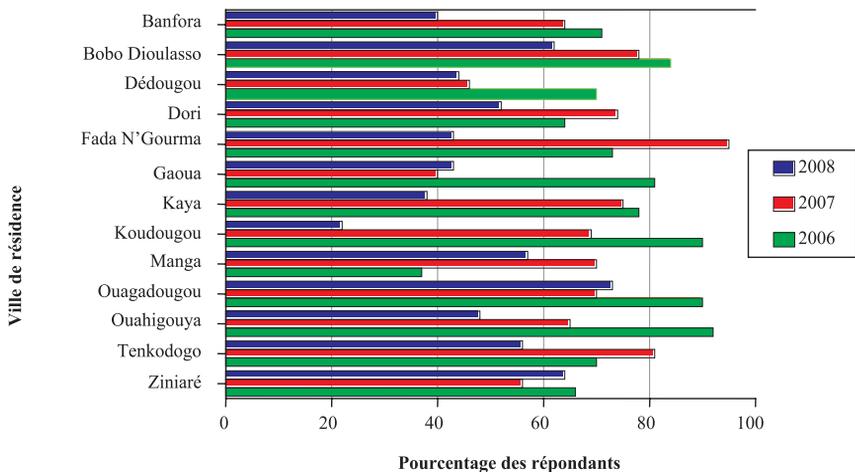


Fig. 2 : Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption de 2006 à 2008 selon le chef-lieu de région

2.1.2 La corruption plane comme une épée de Damoclès sur la tête des burkinabé

Parmi les enquêtés, 340, soit 17% de l'effectif ont expérimenté personnellement la pratique de la corruption en 2008. Il y avait significativement moins de femmes que d'hommes, respectivement 13% et 21%, plus de jeunes que de personnes âgées, plus de personnes actives que celles inactives.

Dans les expériences personnelles de corruption, un code fait d'expressions et d'attitudes implicites ou explicites impliquant très souvent un facilitateur interne ou externe du service permet aux usagers et aux agents des services de consommer la corruption. L'histoire relatée par cette femme au foyer est une des manifestations de ce mode :

« A l'hôpital, J'ai été victime de pratique corruptrice. Je suis allée à

l'hôpital avec mon enfant malade. Après la consultation, l'agent traitant m'a demandé 2500 francs CFA pour les produits nécessaires au traitement du malade tout en m'informant qu'en pharmacie je déboursrai au moins la somme de 7500 francs CFA. Au vu de l'état de santé de mon enfant j'ai remis rapidement les 2500 francs CFA et les produits m'ont été servis sur place. Après cela, mon malade devait être hospitalisé et j'ai été confrontée à un problème de place pour l'hospitalisation. Un Monsieur s'est approché de moi et m'a dit : « ici avoir un lit n'est pas chose facile, mais je pourrais vous aider à trouver une place pour votre enfant à condition que vous soyez prête à me payer 1000 francs CFA ». J'ai payé la somme demandée et on a trouvé une place pour mon enfant. Je sais que cela n'est pas normal mais j'ai payé parce que je veux la santé de mon enfant. »

Les sommes indues versées aux corrompus par les enquêtés qui ont été confrontés personnellement à la corruption ne sont pas négligeables : 277 des 340 enquêtés, soit environ 82%, ont indiqué des sommes dont le montant variait entre 500 et 1 200 000 francs CFA (Tableau 1)

Tableau I : Répartition des enquêtés acteurs et témoins de corruption active ou passive selon le montant payé

Montant de la somme payée (en FCFA)	Nombre (%) d'acteurs ayant payé de l'argent	Nombre (%) de témoins ayant observé le paiement
Au plus égal à 1000	67 (24)	29 (17)
1001 - 2000	59 (21)	38 (22)
2001 – 5000	58 (21)	27 (15)
5001 - 10000	20 (07)	22 (13)
10001 - 25000	29 (10)	25 (14)
25001 - 50000	18 (07)	14 (08)
50001 - 100000	10 (04)	9 (05)
100001-500000	13(05)	9 (05)
Plus de 500000	3(01)	2 (01)
Total	277 (100)	175 (100)

Deux pour cent de ces enquêtés ont refusé de payer ou d'encaisser les frais de la corruption.

Par ailleurs, 313 enquêtés (16,5% de l'échantillon total) ont été témoins de faits ou de pratiques de corruption. Les femmes témoins des pratiques corruptrices étaient moins nombreuses que les hommes. Parmi ces 313 enquêtés témoins, 175 ont pu avoir connaissance du montant de la transaction qui variait entre 250 et 2 500 000 F CFA (Tableau 1).

Dans tous les chefs lieu de régions, à l'exception de Tenkodogo et de Ziniaré, la proportion des enquêtés confrontés personnellement à la corruption était supérieure ou égale à 10% (fig.3).

Les transactions entre les enquêtés qui ont dû recourir à la corruption des agents publics ainsi que celles observées par les enquêtés témoins des faits et pratiques de corruption étaient essentiellement financières.

Elles étaient sous forme de dons chez 2% des enquêtés ayant eu recours à la corruption et 5% chez des témoins de transactions corruptrices. L'argent a été utilisé respectivement pour 98% et 95% des acteurs directs et témoins de corruption.

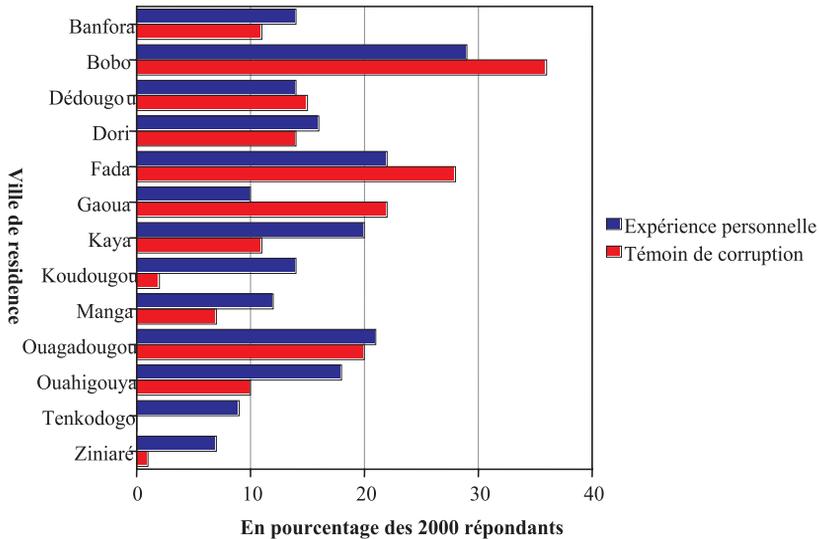


Fig. 3 : Répartition des enquêtés selon leurs expériences personnelles et/ou témoignages de pratiques de corruption.

Le coût des transactions financières dues à la corruption est colossal. Parmi les 653 enquêtés ayant eu recours à la corruption ou témoins d'actes de corruption, 452 (69,21%) ont déclaré une transaction financière dont le montant était connu d'eux. Le montant cumulé de ces transactions financières s'élève à environ seize millions six cent soixante quinze mille sept cent cinquante (16 675 750) francs CFA.

2.1.3 L'image écornée des services et agents publics auprès des populations

Sur la base du classement général, le trio « douanes - impôts - Police nationale » occupe les trois premiers rangs de la liste des services perçus comme les plus corrompus (Tableau II).

Tableau II : Classement des services selon le degré de corruption

Services	Rang par le nombre de citations	Rang par la notation	Classement général
Douanes	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
Impôts	5 ^{ème}	5 ^{ème}	2 ^{ème}
Police nationale	3 ^{ème}	8 ^{ème}	3 ^{ème}
Police municipale	4 ^{ème}	7 ^{ème}	3 ^{ème} ex
Administration publique	11 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}
Santé	2 ^{ème}	12 ^{ème}	6 ^{ème}
Mairie	6 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème} ex
Enseignement primaire	10 ^{ème}	4 ^{ème}	6 ^{ème} ex
Marchés publics	14 ^{ème}	3 ^{ème}	9 ^{ème}
Justice	7 ^{ème}	11 ^{ème}	10 ^{ème}
Trésor public	12 ^{ème}	8 ^{ème}	11 ^{ème}
Direction de la solde et de l'ordonnancement	15 ^{ème}	5 ^{ème}	12 ^{ème}
Enseignement secondaire et supérieur	9 ^{ème}	13 ^{ème}	13 ^{ème}
Gendarmerie	8 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}
Sociétés d'Etat	13 ^{ème}	15 ^{ème}	15 ^{ème}

Le classement des services selon leur degré de corruption varie significativement d'un chef lieu de région à un autre (Tableau III).

Tableau III : Classement de service par chef lieu de région et selon l'importance de la corruption perçue

Secteurs d'activités	Rang des services par chef lieu de région												
	Banfora	Bobo Dioulasso	Dédougou	Dori	Fada N'Gourma	Gaoua	Kaya	Koudougou	Manga	Ouagadougou	Ouahigouya	Tenkodogo	Ziniaré
Administration publique	13	12	14	10	11	8	10	11	12	11	12	12	9
Douane	3	2	1	1	2	2	4	2	3	4	6	1	2
Enseignement primaire	8	14	12	9	13	12	11	10	5	8	8	10	7
Enseignement secondaire et supérieur	9	13	6	8	4	8	7	5	7	10	7	9	5
Direction de la solde et de l'ordonnancement	13	12	13	15	10	10	11	14	13	14	12	15	13
Gendarmerie	1	6	9	4	7	6	9	9	9	9	9	8	12
Impôts	5	3	5	6	5	6	6	6	6	6	3	4	6
Justice	11	8	8	2	6	4	7	6	10	7	12	5	13
Marchés publics	13	11	15	10	11	14	13	15	13	13	15	11	10
Mairies	6	7	7	7	8	10	3	8	4	5	5	3	4
Police municipale	2	1	2	12	9	3	1	3	7	2	1	6	7
Police nationale	6	5	3	3	3	1	2	3	2	3	4	7	3
Santé	4	4	4	5	1	5	5	1	1	1	2	2	1
Trésor public	9	14	9	12	14	13	15	12	11	12	11	13	10
Société d'Etat	12	9	1	12	14	14	13	12	13	15	10	13	15

Dans tous les chefs-lieux de régions, la santé est classée parmi les cinq premiers secteurs les plus corrompus, au même titre que la douane et la Police Nationale. Elle occupe le premier rang dans les villes de Fada N’Gourma, Koudougou, Manga, Ouagadougou et Ziniaré et le deuxième rang à Ouahigouya et Tenkodogo.

En procédant à un regroupement des différents services en secteurs d’activités, le Ministère de l’économie et des finances est en tête du classement, il est suivi de celui de la Sécurité (tableau IV).

Tableau IV : Classement des secteurs d’activités selon le degré de corruption

Ministère de :	Rang par le nombre de citation	Rang par la note	Classement général
l’économie et des finances ²	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}
la sécurité ³	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
l’administration territoriale ⁴	2 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
la santé	5 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
la justice	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
l’enseignement de base	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}
l’enseignement secondaire et supérieur	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}
la défense ⁵	8 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}

Les enquêtés ont donné leur perception du niveau de corruption des agents de l’administration publique aux différents échelons de la hiérarchie administrative.

Les membres du Gouvernement et les agents d’exécution sont perçus comme les plus corrompus (Tableau V).

² Economie/Finance : Douane, Impôts, Trésor, Marchés publics, Direction de la solde et de l’ordonnancement

³ Sécurité : Police Municipale, Police Nationale

⁴ Administration territoriale : Mairie, Administration Publique

⁵ Défense : Gendarmerie

Tableau V : Classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative en 2008

Catégorie	Classement par notation	Classement par nombre de citation	Classement général
Membres du gouvernement	1 ^{er}	3 ^{ème}	1 ^{er}
Agents d'exécution	3 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er} ex
Députés/ Elus municipaux	2 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Cadres	4 ^{ème}	2 ^{ème}	4 ^{ème}

Si la corruption des agents d'exécution peut être qualifiée de petite corruption, celle des hauts responsables (membres du gouvernement, Elus, cadres) relève essentiellement de la grande corruption. La petite corruption se manifeste généralement par les rackets, soustraction de biens et d'autres avantages indus tandis que la grande se traduit par des malversations financières de grande importance, les sociétés prête-noms, le népotisme dans les passations des marchés publics, l'enrichissement illicite, la corruption politique, etc.

2.1.4 Des efforts du gouvernement contre la corruption peu connus des populations

Sur 2000 enquêtés, 762, soit 38% de l'échantillon, ont exprimé clairement leur opinion sur l'efficacité des mesures anti-corruption prises par le Gouvernement en 2008. Pour environ 69% d'entre eux, les mesures efficaces prises étaient les sanctions contre des agents fautifs (27%), la restructuration de l'autorité supérieure de contrôle d'Etat et de l'autorité de régulation des marchés publics (14%), le renforcement des inspections de COTECNA (10%), les campagnes de sensibilisation du public (7%), le contrôle et l'inspection des administrations et sociétés d'Etat par les structures de contrôle et de veille (6%), enfin la rationalisation de l'usage des biens de l'Etat (5%). Pour les autres répondants (31%), aucune des mesures appliquées par le Gouvernement n'était à mesure d'endiguer les pratiques corruptrices.

En revanche, nombreux sont les enquêtés qui se déclaraient incapables d'apprécier les mesures gouvernementales : 1238 des 2000 enquêtés, soit 62% de l'échantillon.

2.1.5 Le racket des populations, un acte condamnable et répréhensible

Afin d'explorer l'attitude des populations à l'égard des rackets dans les administrations publiques et le trafic routier, deux vignettes ont été présentées aux enquêtés.

Encadré 1 : attitude des enquêtés à l'égard des cas de corruption

Vignette 1 : Monsieur RATZALOM (signifiant « Parasite » en langue nationale mooré) est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur PAMI (signifiant « Non informé » dans la même langue) s'est présenté dans le bureau de RATZALOM pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur RATZALOM lui dit ceci : « nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là ».

Vignette 2 : Un motocycliste a « brûlé » un feu tricolore : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. Le policier l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA. Témoin de cette situation, comment considérez-vous cet échange ?

La sollicitation explicite de rétributions en argent ou en nature de l'agent de bureau est jugée inacceptable et condamnable par 8 enquêtés sur 10. Par contre, seulement 6 enquêtés sur 10 ont la même attitude contre la pratique corruptrice exposée à la vignette 2 (fig. 4A et 4B)

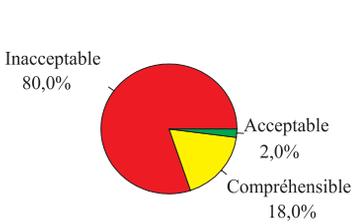


Fig. 4A : Répartition des enquêtés selon leur attitude face à la pratique de corruption passive

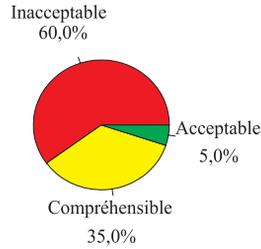


Fig. 4B : Répartition des enquêtés selon leur attitude face à la pratique de corruption active

Face à des cas de corruption passive, seuls 40% des enquêtés se déclarent prêts à rencontrer le chef de service de l'agent public pour porter plainte contre celui-ci ou pour le dénoncer ; 31% des enquêtés préfèrent recourir à des intermédiaires ou revenir une autre fois espérant tomber sur un meilleur jour ou sur un agent probe ; 29% sont prêts à « donner quelque chose » pour recevoir le service auquel ils ont droit gratuitement.

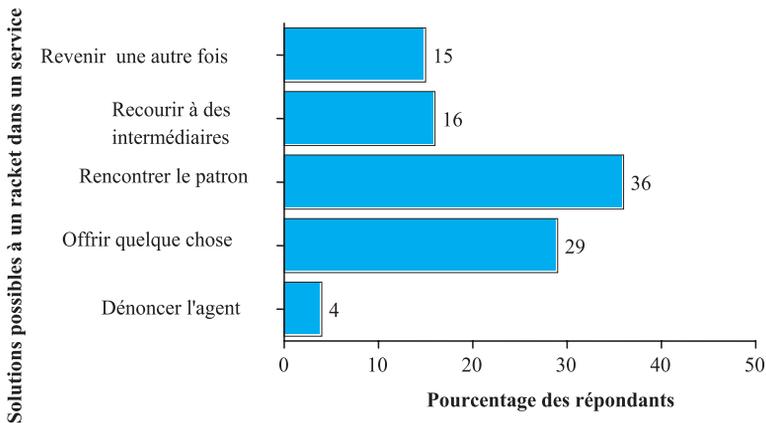


Fig. 5: Répartition des enquêtés selon la solution proposée face à un racket

2.1.6 Cupidité et pauvreté des agents publics, principales causes de la corruption.

La petite corruption serait due à la cupidité et à la pauvreté des agents publics pour 91% des enquêtés. Par contre, la grande corruption aurait pour principales causes, outre la cupidité, la soif du pouvoir des acteurs de la corruption, 89% des enquêtés (Fig.6).

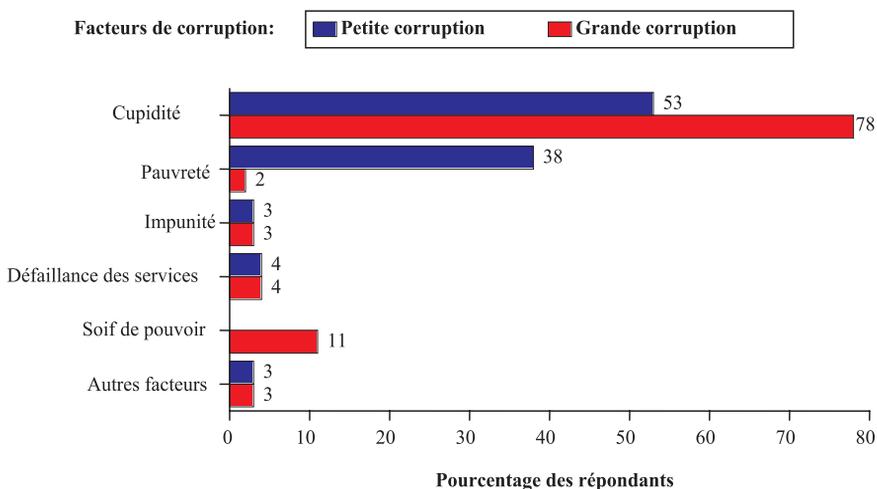


Fig. 6 : Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption des agents de service et des personnalités

L'impunité des acteurs de corruption ainsi que le dysfonctionnement de l'administration publique offrant des services de moindre qualité et d'accès difficile aux usagers ne sont toutefois pas perçus par un grand nombre d'enquêtés comme des causes majeures de corruption !

2.1.7 Populations insuffisamment informées sur la corruption

Parmi les enquêtés, seuls 30,5% ont été informés ou sensibilisés sur la corruption. En outre, 18% (309 enquêtés) disposaient d'informations sur le REN-LAC et 6% sur les autres organisations nationales de lutte anticorruption.

Dans chacune des régions du Centre, du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est, la proportion des enquêtés ayant été informés des actions de lutte contre la corruption au cours de l'année 2008 était au moins égale à 46% des enquêtés de la région. (Tableau VI).

Tableau VI : Pourcentage d'enquêtés informés sur la corruption et les organisations de lutte contre la corruption par région

Chef lieu de région	Pourcentage d'enquêtés informés sur :		
	<i>la corruption</i>	<i>le REN-LAC</i>	<i>les autres organisations de lutte contre la corruption</i>
	Effectif (%)	Effectif (%)	Effectif (%)
Banfora	3 (4)	5 (6,3)	1 (1)
Ouagadougou	140 (58)	59 (25)	17 (7)
Tenkodogo	29 (18)	12 (8)	9 (7)
Kaya	30 (17)	23 (13)	27 (15)
Koudougou	23 (14)	26 (16)	11 (7)
Manga	14 (14)	8 (8)	1 (1)
Dédougou	102 (46)	44 (20)	7 (3)
Fada N'Gourma	90 (50)	53 (29)	13 (7)
Bobo Dioulasso	75 (37)	33 (17)	13 (6)
Ouahigouya	31 (19)	21 (13)	6 (3)
Ziniaré	10 (10)	20 (20)	2 (2)
Dori	24 (17)	45 (32)	13 (9)
Gaoua	38 (48)	19 (24)	7 (9)
Total	609 (30,5)	368 (18)	127 (6)

Les femmes étaient moins informées que les hommes, respectivement 29% et 71%. En outre, les enquêtés ayant une occupation étaient plus informés (60% l'effectif des informés) que les inactifs (35%) et les chômeurs (5%).

2.2- Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Burkina Faso en 2008

La lutte contre la corruption se trouve à des degrés divers au centre des préoccupations des acteurs : le gouvernement, la société civile et tous les artisans de la transparence et de l'intégrité dans le développement politique, économique et social du Burkina Faso. La présente section analyse l'effectivité de cette lutte en 2008 par acteurs ou groupe d'acteurs, les principaux résultats ainsi que les perspectives découlant des enseignements pour davantage traquer les auteurs.

2.2.1 La lutte anticorruption par catégorie d'acteurs

2.2.1.1. La lutte des acteurs étatiques contre la corruption

Le Gouvernement

Le Gouvernement a poursuivi l'implantation de ses principaux organes d'information et de sensibilisation des populations sur la corruption ainsi que ceux chargés de réprimer les auteurs de celle-ci. Ainsi, des structures de lutte anticorruption créées en 2007 ont été rendues opérationnelles en 2008 : sont de celles-là, l'autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) dont le contrôleur général a prêté serment en juin 2008 et l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) dont les activités ont été lancées en juillet 2008. Quant au centre de formalités des entreprises (CEFORE), sa décentralisation s'est poursuivie avec la mise en place des centres de Ouahigouya, Tenkodogo et Fada N'Gourma. Le CEFORE, en rappel, est né du souci de contribuer à la lutte contre la corruption, mais surtout de celui d'alléger les formalités de création d'entreprises en permettant l'accomplissement de celles-ci en un seul lieu, devant une seule personne et sur la base d'un document unique. La mise en place des structures de lutte contre la corruption, présentée par le Gouvernement comme l'expression concrète de sa ferme volonté politique d'endiguer l'expansion de la corruption

dans le pays, a été ponctuée de déclarations politiques d'accompagnement tout au long de l'année.

D'abord, le chef de l'Etat, dans son adresse à la nation à l'orée de 2008, encourageait les « *autorités de veille et de contrôle à s'assumer pleinement dans la construction d'un système de gouvernance efficace et concerté basé sur la responsabilisation citoyenne, l'élévation de la qualité de nos ressources humaines, celle de la gouvernance de nos institutions, de même que sur la juste sanction des manquements*⁶ ». A la fin de l'année 2008, précisément à la veille du 11 décembre 2008, il a expliqué les avantages attendus de l'ASCE sur l'inspection générale d'Etat en ces termes :« *Avant, par exemple, quand l'Inspection générale d'Etat (IGE) finissait son travail sur un dossier, elle le soumettait au gouvernement, qui devait apprécier et décider de l'opportunité des poursuites. De nos jours, l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat (ASCE) a la possibilité de se référer directement au juge et de suivre le dossier. Nous avons donc voulu donner plus de transparence pour que les dossiers ne puissent plus dormir dans des tiroirs sans être traités aux niveaux judiciaire ou disciplinaire* »⁷.

Le Chef de l'Etat a été relayé par le Premier Ministre et le Ministre de la justice qui saisissaient toutes les opportunités pour réaffirmer la volonté du Gouvernement de lutter activement contre la corruption dans le pays. Par exemple, le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption au Burkina Faso était le thème de la rentrée judiciaire 2008. A l'occasion de cette rentrée, le ministre de la justice déclarait « *La justice doit être au cœur de la lutte contre la corruption, car dans un Etat de droit, elle est la force légitime chargée de sanctionner les différents manquements* »⁸. Il avait déjà affirmé quelques mois auparavant qu'« *à chaque fois que nous aurons connaissance d'actes de corruption, nous allons sévir* »⁹. Ces déclarations de principe du ministre de la justice contrastent avec le trafic d'influence qu'il a exercé pour tirer le Directeur Général des douanes des griffes de la justice (encadré 2).

⁶ Message de nouvel an 2008 à la nation, ouagadougou le 31/12/2007, www.presidence.bf

⁷ Le Pays N°4262 du mercredi 10 décembre 2008.

⁸ Sidwaya N°6271 du 02 octobre 2008.

⁹ Sidwaya N°6229 du jeudi 31 juillet 2008.

Encadré 2 : Le ministre de la justice au secours du directeur général des douanes burkinabé

«J'ai expliqué au juge la position du parquet et ce que moi-même je pensais de l'affaire. Pour moi, M. Guiro n'est pas n'importe qui. Il est à la tête d'une importante institution de la République. Le déférer dès sa première comparution ne me paraît pas normal. Il a quand même droit à certains égards.

Le juge m'a semblé avoir compris ma préoccupation. Pour moi, on s'était entendu. Je n'ai pas compris son attitude de revenir sur sa décision. Il m'a dit que lui juge par intérim n'a fait qu'apposer sa signature sur un acte déjà pris et si je souhaite qu'on arrête la procédure, je pouvais contacter moi-même le juge Sory.

J'ai dit au juge titulaire qu'au stade actuel du dossier, il ne me semblait pas nécessaire de déférer le D.G (directeur général, ajouté par nous) à la MACO. C'est sa première comparution et vu son rang, il a quand même droit à certains égards. J'ai alors réitéré ma demande sur la main levée. Il m'a compris ».

La cour des comptes: rapports de qualité en attente de traitement

La Cour des Comptes a remis officiellement ses rapports 2006 et 2007 au Chef de l'Etat en décembre 2008. Ces rapports font la synthèse des contrôles qu'elle a effectués au cours des années concernées. Il est fait cas dans le rapport 2006 de multiples malversations dans les services publics et parapublics et la plus spectaculaire est celle qui a été constatée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). En effet, la Cour des comptes lors de son contrôle a constaté diverses anomalies dans les achats opérés par la CNSS, la mauvaise application des dispositions sur les avances de démarrage de travaux avec le versement de taux supérieurs à ceux fixés par les textes, le non respect des limites des avenants. Ainsi : *« le contrôle a révélé que les prêts ont été*

accordés par la CNSS à des structures privées et à des structures publiques contrairement aux dispositions de l'article 20 de la loi 013/72/AN du 28 décembre 1972 portant code de sécurité sociale qui prévoit des placements de fonds et non l'octroi de prêts ¹⁰ ». A la date du 30 septembre 2005, des personnalités restaient redevables au trésor public de la somme de 409 257 334 Fcfa sur un total de 626 848 000F à elles octroyé comme prêt malgré les lettres de rappel ¹¹ .

Dans son rapport 2007, la cour des comptes avait également relevé plusieurs irrégularités et des insuffisances dans l'application des textes règlementaires et des opérations des services publics et parapublics. En effet, il a été constaté au titre des opérations de l'Etat, des transferts et virements de crédits, des avances et des octrois de prêts ne respectant pas toujours les dispositions législatives au niveau territorial. C'est dans les communes urbaines de Pouytenga et de Kaya que la Cour a relevé un recours abusif des maires aux décisions de déblocage de fonds non justifiées. Ainsi, durant la période de 2004 à 2006, les montants de 13 779 250 et 7 087 300 Fcfa ont été constatés respectivement dans les communes urbaines de Pouytenga et de Kaya. Dans le même rapport, au titre des entreprises publiques, il a été constaté des irrégularités de diverses natures dont la plus sordide a été relevée à la SONATUR. En effet, à la date du 31 décembre 2006, le montant du solde des créances sur les parcelles à recouvrer était de 15 932 419 555F CFA. Certaines irrégularités ne font toujours pas l'objet de justifications pour des raisons politiques. Il en est ainsi de « *la suspension sans motif par le Ministre de tutelle technique de la SONATUR de la procédure contentieuse de recouvrement de la créance sur Yaméogo Irène : 47 877 318F en 2005 et de 48 763 880 F CFA en 2006 ¹² ».*

¹⁰ Cour des comptes : Rapport public 2006.

¹¹ Op.cit

¹² Cour des comptes : Rapport 2007

Le parlement en mobilisation contre la corruption

Des parlementaires se sont organisés pour créer le Réseau de parlementaires burkinabé anti-corruption dénommé « *Burkindi* » (*intégrité en langue nationale mooré*). Mis en place à l'issue de la réunion constitutive du 29 mai 2008, le réseau « *Burkindi* » regroupe trente cinq députés de tous les partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale. Le Réseau entend apporter sa contribution à la lutte contre la corruption. Pour ce faire, il compte « former ses membres à la connaissance du phénomène, initier ou soutenir des propositions ou projets de loi aux fins de lutter contre la corruption et plaider pour la prise en compte de la lutte contre la corruption dans les programmes prioritaires du gouvernement »¹³.

« *Burkindi* » est le répondant national des initiatives de lutte contre la corruption engagées par des parlementaires africains (*African parliamentarians network against corruption, APNAC*). Ces initiatives s'inscrivent elles-mêmes, dans le cadre de « *l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption* » (*GOPAC*).

2.2.1.2. La lutte des acteurs non étatiques contre la corruption

Le Réseau National de Lutte Anti Corruption (REN-LAC)

L'une des activités de grande ampleur a été l'élaboration et l'adoption du deuxième plan stratégique 2008-2012 dont l'accord de financement est intervenu le 1er juillet 2008. Au cours de l'année 2008, la contribution du Réseau à la lutte anticorruption s'est faite à travers la mise en œuvre de ce plan selon deux axes : la production de connaissances sur la corruption et la sensibilisation des citoyens.

¹³ Sidwaya N°6349 du 26 janvier 2009

La production de connaissances sur les faits et pratiques de corruption.

Elle a concerné :

- l'édition de Kouka N°8, bande dessinée pour former et sensibiliser les enfants sur la lutte anti-corruption. Kouka n°8 a dénoncé une technique de fraude mise en place par un réseau maffieux l'examen du BEPC. Les élèves fraudeurs qui devaient barrer la première voyelle «e» dans le nom des épreuves de mathématiques et de physique-chimie ont été découverts et sanctionnés, ainsi que les enseignants et les parents d'élèves reconnus coupables de fraude et de complicité de fraude ;
- l'édition du rapport 2007 sur l'Etat de la corruption au Burkina Faso. Les données ayant servi à la rédaction du rapport ont été collectées auprès de 1700 personnes dans les treize chefs lieux de régions du Burkina ¹⁴;
- la réalisation d'enquêtes auprès des administrations sur des présomptions de corruption suite à des plaintes citoyennes. Ces enquêtes ont donné lieu à deux saisines administratives : l'une, adressée au ministre de la justice, relative à des pratiques corruptrices en cours dans le circuit de l'établissement des casiers judiciaires au Palais de justice de Ouagadougou et l'autre, adressée au ministre de la Sécurité sur des pratiques corruptrices dans l'établissement ou la légalisation de certaines pièces administratives au commissariat de Police de Ouagadougou. Les deux saisines n'ont pas connu de suites officielles de la part de leurs destinataires.

La sensibilisation des populations

La sensibilisation des citoyens au refus de la corruption est l'un des principaux rôles du REN-LAC dans la lutte contre la corruption.

¹⁴ Référence du Rapport 2007 sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

En 2008, le Réseau a :

- organisé le jeu concours Kouka 8 et des représentations théâtrales au profit des jeunes ;
- publié une série d'articles de dénonciation et de sensibilisation dans la presse écrite ;
- et attribué trois prix de Lutte Anti-corruption à des journalistes en guise d'encouragement dans leur mission de dénonciation des pratiques corruptrices.

La Coalition nationale contre la vie chère, l'impunité, la corruption, la fraude et pour les libertés (CCVC)

L'année 2008 a été marquée par de violentes manifestations populaires dans les villes de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya aux mois de février et mars, suite à ce qu'il est convenu d'appeler les émeutes de la faim. Plusieurs facteurs ont été à la base de ces manifestations dont des aspects de corruption comme l'a si bien reconnu le Premier ministre en ces termes : « *La frustration des populations contre la vie chère peut se comprendre... C'est pourquoi le gouvernement a adopté des mesures pour endiguer non seulement le phénomène de la flambée des prix mais aussi le "phénomène du mal vivre" que nous imposent l'incivisme, la corruption, la fraude, la contrefaçon et l'invasion des produits impropres à la consommation humaine*¹⁵. » Face à ces émeutes de la faim et au phénomène de la vie chère, des organisations de la société civile (syndicats, mouvements de défense des droits humains et organisations de lutte contre la corruption) se sont regroupées pour donner naissance le 12 mars 2008 à la CCVC. Dans une déclaration qui a été rendue publique, celles-ci ont expliqué les motifs de la création de la Coalition (encadré 3)

¹⁵ Extrait du discours sur la situation de la Nation du premier ministre le 27 mars 2008, disponible sur le site de la primature : www.primature.bf.

Encadré 3 : Déclaration constitutive de la CCVC

Réunis dans une structure dénommée « coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés » en abrégé CCVC.

1. Constatant :

- ✓ que depuis quelques années, la situation sociale des populations burkinabé s'est particulièrement dégradée ;
- ✓ que les causes fondamentales de cette situation sont à rechercher d'une part, dans le pillage des ressources du pays par les grandes puissances qui, à travers les institutions financières internationales, lui imposent les PAS destinés à assurer le remboursement de la dette au détriment de la satisfaction des besoins sociaux des populations, et d'autre part dans la mauvaise gestion des ressources humaines, matérielles et financières du pays, marquée par la corruption, la fraude, l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques, etc.
- ✓ que la flambée des prix des produits, notamment ceux de grande consommation frappe toutes les couches populaires en particulier les travailleurs salariés des secteurs public et privé, les femmes, la jeunesse scolarisée et non, les travailleurs de l'économie informelle (petits commerçants, artisans, vendeuses de légumes et fruits, ...), les paysans, les retraités, les sans emplois, etc.

2. Saluant les luttes engagées contre ces maux par diverses organisations et regroupements, particulièrement l'unité d'action du mouvement syndical ;

3. Préoccupés par la situation sus – évoquée et saluant l'initiative du mouvement syndical ayant abouti aux concertations ;

Décidons d'unir nos efforts en un vaste mouvement citoyen d'envergure nationale et ayant pour objectif central la lutte pour l'amélioration des conditions de vie, d'études, de santé et de travail des populations burkinabé à travers le thème central de la « lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés ». Retenons de mener ensemble la lutte en vue de la résolution des

préoccupations suivantes :

1. relèvement des salaires, des pensions de tous les agents de l'Etat, des travailleurs du privé, en activité ou à la retraite en rapport avec le coût de la vie ;
2. réduction significative et effective des prix et contrôle des prix et de la qualité des produits de 1ère nécessité ; riz, mil, maïs, haricot, huile, sel, sucre, lait, etc.;
3. réduction des taxes sur les produits pétroliers, de l'IUTS, des taxes qui frappent les petits commerçants, les artisans, les prestataires de services et suppression de la TVA sur les prêts bancaires ;
4. relèvement des premières tranches de l'ONEA et de la SONABEL respectivement à 10 m³ et à 75KWH ;
5. amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants notamment par la réinstauration de bourses scolaires, l'augmentation des bourses et aides des étudiants, la construction d'infrastructures scolaires et universitaires (écoles, CEG, lycées, amphithéâtres, cités universitaires adaptées, etc.) ;
6. arrêt de l'expropriation des paysans pauvres de leurs terres. Révision à la hausse des prix d'achat du coton et autres produits des paysans. Baisse des coûts des intrants agricoles ;
7. prise de mesures concrètes et efficaces contre la corruption et la fraude. Assainissement de la gestion des marchés publics au niveau aussi bien des procédures d'attribution que de résiliation des marchés (institutions, DGMP, Faso Baara, DACR ...) ;
8. prise de mesures énergiques contre la mauvaise gestion des ressources humaines et des biens publics ;
9. non signature par le Burkina Faso des APE dont le contenu actuel est porteur de graves dangers pour l'économie nationale particulièrement l'agriculture et l'industrie ;
10. gratuité effective de l'Ecole pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans ; formation professionnelle gratuite des jeunes ; des emplois pour les jeunes ;
11. gratuité des soins d'urgence et de base et vaccination adaptée contre les endémies et épidémies, notamment la méningite ;

12. arrêt des P.A.S. et des privatisations sauvages des entreprises publiques, notamment celles à caractère stratégique comme l'ONEA, la SONABEL, le BUMIGEB, la SONABHY, etc.;
13. règlement définitif de tous les dossiers sociaux traités par la justice ou soumis aux autorités.
14. institution d'une allocation chômage particulièrement pour les travailleurs victimes des P.A.S ;
15. traduction effective de tous les auteurs de crimes économiques et crimes de sang. Réouverture du dossier Norbert ZONGO ;
16. garantie effective de la liberté de presse et d'expression, de manifestation, d'organisation;
17. libre choix des citoyens lors des élections et instauration des candidatures indépendantes.

Dès le mois de mars 2008, la CCVC a organisé une série d'activités sur toute l'étendue du territoire national pour exiger du gouvernement la satisfaction de ses revendications contenues dans la déclaration ci-dessus. Ces activités comprenaient des meetings et/ou des marches, des grèves etc. Elles ont eu pour résultats la prise des mesures suivantes :

- la suppression des taxes fiscales et douanières relatives aux opérations d'importation de certains produits alimentaires comme le riz ;
- les séances d'explications avec les commerçants et les concertations avec les forces vives de la Nation (autorités coutumières et religieuses, syndicats, partis politiques, organisations de la société civile).

Les médias

Au cours de l'année 2008, les médias ont couvert l'ensemble des activités de lutte anti-corruption. En outre, la presse écrite a publié 39 articles résultant d'investigations approfondies sur les faits et pratiques de corruption. Trois de ces articles (Tableau VII) ont été primés à l'édition 2008 du Prix de lutte anticorruption (PLAC).

Tableau VII : Les 3 articles primés par le jury du PLAC 2008 dans l'ordre décroissant

Titre des articles	Auteur des articles
Croix Rouge burkinabè : voici comment les 674 millions ont disparu	Hervé D'Africk dans <i>Le Reporter</i> N°08 de Février 2008.
Trafic de médicaments au Ganzourgou : Des agents de santé dans le réseau » et « Trafic de médicaments au Ganzourgou : L'Inspection Générale de santé est sur le dossier.	Fati KOUANDA dans <i>L'Evènement</i> N°151 de novembre 2008 et N°153 de décembre 2008
Affaire du Directeur Général de la Douane : la prime à la délinquance en col blanc	Bangba NIKIEMA dans <i>Bendré</i> N° 478 de janvier 2008

Le jury du PLAC 2008 a noté une fluctuation annuelle du nombre de participations. Alors que le PLAC 2007 a enregistré 54 articles, celui de 2008 ne comptait que 39 articles. Ce constat suscite des interrogations dans un contexte où il est généralement reconnu que la corruption prend de l'ampleur¹⁶. En effet, la réduction annuelle du nombre d'articles en compétition est sans doute liée à plusieurs facteurs dont la méthode de sélection des articles, la durée d'investigation pouvant s'étaler sur une année ou plus, la qualité de l'investigation ainsi que les résultats obtenus.

Les Partenaires techniques et financiers

Au cours de l'année 2008, les Partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina Faso se sont investis dans la lutte anti-corruption à travers deux axes :

- le soutien technique et financier à la lutte anti-corruption : les PTF ont non seulement accordé des appuis techniques et financiers aux pouvoirs publics du Burkina Faso (gouvernement,

¹⁶ Rapport de délibération du jury du Prix de la Lutte Anti-corruption (PLAC), édition 2008

parlement, justice, structures étatiques de contrôle...) pour la promotion de la bonne gouvernance mais aussi aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la lutte anti-corrup-tion pour la réalisation de leurs activités;

- l'interpellation du gouvernement : le 19 février 2008, lors d'une rencontre entre le gouvernement et les PTF sur les perfor-mances du Burkina en matière de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a été fortement interpellé sur sa politique de lutte contre la corruption par la représentante résidente de la Banque africaine de développement, chef de file des partenaires en ces termes : « *les partenaires souhaitent qu'un accent soit mis sur des indicateurs de résultats mesurables dans le domaine de la corruption...* »¹⁷. Cette observation a été faite alors que le Burkina Faso s'enorgueillissait d'être passé de la 150^{ème} place à la 80^{ème} des pays les moins corrompus selon le classement 2007 de l'ONG Transparency International. En d'autres occasions, les PTF ont également stigmatisé le silence de la justice et des autorités suite à la publication des rapports 2006 et 2007 de la Cour des Comptes qui avait révélé d'importantes malversations dans la gestion des biens publics.

La lutte contre la corruption routière par West Africa Trade Hub (WATH)

Les coûts du transport routier en Afrique de l'Ouest sont parmi les plus élevés du monde, ce qui rend les importations plus coûteuses et les articles d'exportation manufacturés qui utilisent des intrants importés moins compétitifs sur les marchés mondiaux. Les coûts élevés sont dus aux pots de vin, aux retards accusés par les transporteurs dans les multiples postes de contrôle du trafic, aux taxes élevées et aux mauvaises infrastructures¹⁸.

Le WATH est une structure sous-régionale basée à Accra, au Ghana.

¹⁷ /www.journalbendre.net

¹⁸ www.watradehub.com

Financé par l'USAID, en collaboration avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le WATH s'est donné pour mission de dénoncer les pots de vin, causes de retards le long des principaux axes routiers au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et au Togo.

Dans son rapport 2008, le WATH a fait état des arrêts intempestifs dus en grande partie et par ordre de grandeur décroissant à la gendarmerie, à la police et à la douane. C'est sur le territoire malien que la pression « corruptive » a été la plus forte. Sur les trois corridors étudiés, le Burkina a enregistré le plus faible ratio de contrôles (1,4 arrêt aux 100 km). Ces arrêts intempestifs s'accompagnent de prélèvements financiers : les perceptions moyennes les plus élevées par corridor ont été effectuées sur le corridor Ouagadougou-Bamako avec 40 850 FCFA par voyage, situation imputable au Mali qui avec 31 509 FCFA bat le record des perceptions par pays et par corridor au cours d'un voyage¹⁹. Les publications de WATH servent de base pour des actions de plaidoyer auprès des différents gouvernements de la sous région.

L'action de Transparency International

La volonté de Transparency International (TI) France de faire restituer les avoirs volés par certains dirigeants africains et déposés dans les pays du nord, en France notamment, a défrayé la chronique en 2008 en Afrique.

En effet, la section France de Transparency International a déposé auprès du tribunal de Grande Instance de Paris une plainte visant à élucider les conditions dans lesquelles «un très important patrimoine immobilier et mobilier» avait été acquis en France par trois chefs d'Etat ainsi que des membres de leur entourage. Il n'y avait aucun doute sur le fait que ce patrimoine n'a pu être constitué grâce aux seuls salaires et émoluments

¹⁹ www.watradehub.com.

de ces chefs d'Etat au sujet desquels il existe de sérieuses présomptions de détournements de fonds publics. Toutefois, le Tribunal a rejeté la plainte de Transparency International (TI) France, exprimant par là, le refus de la justice française de s'attaquer à la grande corruption dans les pays en développement. Le REN-LAC soutient TI France qui a attaqué cette décision en Cassation parce qu'il est évident que la corruption des responsables publics de haut rang dans les pays pauvres comporte une dimension internationale qui implique les pays développés. Il salue par ailleurs l'action courageuse de TI France et la non moins courageuse décision de la doyenne des juges d'instruction quant à la recevabilité de la plainte : elles constituent toutes une avancée dans le processus de lutte contre la grande corruption transcontinentale et le blanchiment d'argent.

2.2.2 Résultats de la lutte anticorruption : la saison était « bonne », et pourtant la moisson fut insuffisante

L'année 2008 a été riche en révélations de corruption au Burkina Faso en contraste avec la rareté des sanctions prononcées. D'abord, le rapport 2008 de la Haute Autorité de coordination de lutte contre la Corruption a révélé 28 dossiers de malversations financières qui portaient sur la somme de vingt deux milliards neuf cent soixante huit millions trois cent trente deux (22 968 332 000) F cfa. Ce rapport est resté sans suite à ce jour, malgré l'assurance du Premier ministre que toutes les structures et personnes mises en cause avaient été interpellées et que l'enquête se poursuivait au niveau de l'Inspection générale d'Etat et de la Justice²⁰.

Ensuite, des malversations dénoncées par les rapports 2006 et 2007 de la Cour des comptes, il ressort que de l'argent a été octroyé par l'Etat et ses structures comme la CNSS à des députés, des ministres, des présidents d'institutions, à des opérateurs économiques et de simples individus et n'a pas été remboursé intégralement. A la CNSS, en dehors

²⁰ Le Pays N°4131 mercredi 4 juin 2008.

du remplacement du directeur de la structure, aucune mesure publique n'a été prise contre les personnes impliquées dans cette affaire. Les juridictions ordinaires n'ont pas jugé nécessaire de s'auto-saisir pour engager des poursuites judiciaires parce que les malversations portent sur des deniers publics qui reviennent de droit à l'ensemble des citoyens burkinabè. Parmi les personnes citées dans l'affaire de la CNSS figurent des ministres, d'anciens ministres et de présidents d'institutions²¹ qui ont acquis des villas pendant l'exercice de leurs fonctions. Ici également aucune juridiction n'a appelé au respect ou à l'application de l'article 73 de la Constitution burkinabè qui stipule que : *« Pendant la durée de leur fonction, les membres du gouvernement ne peuvent directement acheter ou prendre bail de tout ce qui appartient au domaine de l'Etat. Ils ne peuvent prendre part aux marchés et aux adjudications passés par l'administration ou par les institutions relevant de l'Etat ou soumises à son contrôle »*. Le Premier ministre était à mesure d'instruire une action contre ces personnes devant la Haute cour de justice comme l'article 76 de la Constitution l'y autorise en ces termes : *« Chaque membre du gouvernement est responsable devant la Haute cour de justice des crimes et délits commis par lui dans l'exercice de ses fonctions »*.

Il y a manifestement une absence de volonté politique pour s'attaquer à des cas concrets de corruption dénoncés par une institution de contrôle étatique. Qu'en est-il de celles dénoncées par les organisations de la société civile ? En rappel, les deux saisines administratives du REN-LAC sus-citées sont restées sans suite. La première adressée au ministre de la Justice dénonçait les cas de corruption dans l'établissement des casiers judiciaires et des certificats de nationalité au palais de justice de Ouagadougou. Après avoir publié un article sur ce cas, le REN-LAC a eu droit à un droit de réponse le fustigeant de ne pas porter le cas dénoncé à la connaissance du procureur. La seconde saisine dénonçant des pratiques corruptrices dans la légalisation de pièces administratives, dans l'établissement des cartes d'identité nationale et

²¹ Le Reporter N°19 du 15 Janvier 2009

des passeports a été adressée au ministre de la Sécurité. La seule réaction à cette saisine administrative a été le déguerpissement des parqueurs installés autour du Commissariat Central. Toutes ces affaires de corruption sont restées en l'état malgré l'indignation qu'elles ont provoquée au sein de l'opinion publique.

Par contre, le gouvernement a montré sa fermeté quand il s'agissait de sanctionner des « menus fretins » au cours de la même année. C'est d'abord le cas des fraudeurs au BEPC 2008 où diverses sanctions ont été prononcées : emprisonnement d'un mois avec sursis et cinquante mille (50 000) francs CFA d'amende à quatre mois d'emprisonnement ferme et une amende d'un million (1.000.000) de francs CFA et des révocations de la fonction publique des enseignants impliqués dans les cas de fraude. L'exception a été la révocation d'un inspecteur du Trésor de la fonction publique avec poursuites judiciaires pour malversations portant sur un déficit de caisse de vingt un million quatre vingt mille dix sept (21 080 017) francs CFA et des opérations frauduleuses sur chéquiers d'un montant de trois cent quarante huit millions huit cent vingt cinq mille cinq cent soixante six (348 825 566) francs CFA. Ces mesures répressives, favorablement appréciées par tous les citoyens honnêtes, restent l'exception comparativement aux multiples malversations financières et/ou économiques qui ont défrayé la chronique les années antérieures.

Un autre résultat de la lutte anticorruption a été le « meilleur » classement du Burkina Faso par Transparency International. En 2008, l'indice du Burkina Faso a été amélioré ainsi que son rang dans le classement relatif à l'IPC. En effet, cet indice est passé de 2,9 en 2006/2007 (102^{ème} rang mondial) à 3,5 en 2007/2008 (80^{ème} rang mondial). Cette performance pourrait être imputable à l'action conjuguée de toutes les initiatives nationales et internationales de lutte contre la corruption dans le pays.

²² Conseil des ministres du 17 septembre 2008

²³ Op. cit.

2.2.3 Recommandations et perspectives

Dans le rapport 2007, en raison de la menace que constitue le phénomène de la corruption pour la vie socio-économique des populations, le REN-LAC avait formulé une série de recommandations. Il s'agissait entre autres des suivantes : la suite à donner aux rapports des institutions de veille et de contrôle, la déclaration des biens des personnalités, la résolution de la question de l'impunité des acteurs de la corruption et de la fraude, la réglementation des cadeaux, etc. Une année après, l'ensemble de ces recommandations reste toujours d'actualité, nonobstant l'engagement politique affirmé dans les discours des dirigeants du pays.

Le REN-LAC formule les recommandations ci-après en sus de celles du rapport précédent:

- intensifier l'information et l'éducation des citoyens pour les convaincre des méfaits du phénomène en vue de les amener à changer de comportement et à participer à la lutte contre le fleau ;
- améliorer la situation matérielle et morale des agents publics afin qu'ils puissent vivre dignement de leur salaire et qu'ils ressentent de la fierté dans l'exécution de leur travail. Ainsi, il faut des salaires qui tiennent compte du coût de la vie et aussi des perspectives de carrière clairement tracées pour les travailleurs (formation technique adaptée en fonction des tâches de chacun) soutenues par des mesures de contrôle idoines et de reddition des comptes;
- renforcer l'efficacité opérationnelle des organisations de lutte anti-corruption tout en accordant l'attention nécessaire à leurs recommandations et saisines administratives relatives aux mesures anticorruption ;
- renforcer l'efficacité de l'action judiciaire et les moyens de la

justice afin de lui permettre de jouer correctement et concrètement son rôle de dernier recours du citoyen.

2.2.4 Synthèse

Au terme de l'examen du rapport 2008 sur de l'état de la corruption au Burkina Faso, on peut retenir ce qui suit :

- ◆ premièrement, les principales perceptions de la corruption par les populations burkinabé en 2008 restent marquées par :
 - une corruption fréquente dans les différents secteurs de la vie nationale et en progression dans tout le Burkina Faso, et dont les principales causes sont la cupidité et la soif de pouvoir des cadres dirigeants et décideurs du pays d'une part, la pauvreté et la cupidité des agents publics d'exécution d'autre part ;
 - des pratiques corruptrices inacceptables par une majorité de la population enquêtée ;
 - et une image écornée des services et des agents publics par la corruption,
- ◆ deuxièmement, la lutte anticorruption au Burkina Faso en 2008 a été caractérisée par :
 - la présence d'organes administratifs dotés de pouvoirs effectifs de contrôle et de répression ;
 - la régularité et la pertinence des rapports de la Cour des comptes ;
 - une implication progressive et active du Parlement ;
 - une présence active de la société civile dans les domaines de la lutte anticorruption, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la vie chère ;
 - des médias de plus en plus aux avant-postes des investigations et des dénonciations de la corruption ;
 - une interpellation renouvelée du gouvernement par les partenaires techniques et financiers pour une politique effective de lutte anticorruption,

- ◆ et enfin de compte, des résultats d'une lutte anticorruption en deçà de la mobilisation des acteurs anticorruption imputables principalement à l'absence d'actions judiciaires décisives contre les auteurs de corruption et de mal gouvernance et à l'impunité qui en résulte. Avec l'installation de tous les organes administratifs et judiciaires de lutte anticorruption par le Gouvernement, aucune fuite en avant des décideurs ne sera plus possible.

ANNEXES

Annexe I : Répartition de l'échantillon par chef-lieu de région administrative

Chef-lieu de la Région	Taille	Chef-lieu de la Région	Taille
Cascade	80	Est	180
Centre	240	Hauts – Bassins	200
Centre Est	160	Nord	160
Centre Nord	180	Plateau central	100
Centre Ouest	160	Sahel	140
Centre Sud	100	Sud Ouest	80
Boucle du Mouhoun	220		
		Total	2000

Annexe II : Grille d'entretien

Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC) Burkina Faso

Tél. vert : +226 88 00 11 22 ; tél. : +226 50 33 04 73

Sondage 2008 sur l'état de la corruption au Burkina Faso

Identité de l'enquêteur : _____

1.- N° Idnum :/ _____/Heure début enquête :/ ____h/ ____mn

2.- Identification

2.1. Région : _____ ; Ville : _____

Site de la rencontre : _____

2.2. Sexe : (inscrire F pour féminin, M pour masculin)

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre temps précieux pour un entretien ?

2.3. Quel âge avez-vous ? (inscrire la tranche concernée)

20-29ans = 1 ; 30-39ans = 2 ; 40-49ans = 3 ; 50-59ans = 4 ; 60ans et += 5 ;

ne sais pas = 9.

2.4.- Quelle est votre activité principale ? _____

2.5. Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? _____

- 3.- Perception de l'ampleur de la corruption en 2008
- 3.1. Que pensez-vous de la fréquence des faits et pratiques de corruption en 2008 ? (inscrire le chiffre dans la case)
- Très fréquents : 1 ; fréquents : 2 ; inexistant : 3 ; ne sais pas : 9.
- 3.2. Que pensez-vous de l'évolution de la corruption en 2008 comparée à l'année passée ? (inscrire le chiffre dans la case)
- progresse : 1 ; stationnaire : 2 ; régresse : 3 ; ne sais pas : 9.
- 3.3a. Avez-vous été personnellement acteur de faits ou de pratiques de corruption à un moment ou un autre de cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non : 0 ; Oui : 1. Si non, aller à 3.4.a.

- 3.3b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (insister pour que ce soit le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e) :

- 3.3c. Qu'avez-vous payé ou reçu pour ce fait ou cette pratique de corruption ? (si c'est en argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif) :

- 3.3d. Dans le fait ou la pratique de corruption que vous avez relatés, dites-nous qui de l'agent de service ou de l'utilisateur a suscité la démarche (ne poser cette question que si la narration faite au point 3.3b. ne répond pas clairement à cette question 3.3d.) :

3.4a. Avez-vous été personnellement témoin de faits ou de pratiques de corruption à un moment ou un autre de cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non : 0 ; Oui : 1. Si non, aller à 3.5.

3.4b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (insister pour que ce soit le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e) :

3.4c. Qu'est-ce qui a été payé pour ce fait ou cette pratique de corruption? (si c'est en argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif) :

3.4d. Dans le fait ou la pratique de corruption que vous avez relaté(s), dites-nous qui de l'agent de service ou de l'utilisateur a suscité la démarche (ne poser cette question que si la narration faite au point 3.4b. ne répond pas clairement à cette question 3.4d.) :

3.5. Supposons que vous devez donner une note aux différents services que vous connaissez. La note va de 10 points à 0 point. Plus le nombre de points que vous donnez au service est élevé, donc proche de 10, plus dans ce service il y a peu de corruption. Par contre, si le nombre de points que vous donnez au service est bas, donc proche de 0, plus dans ce service, la corruption est fréquemment pratiquée.

Il vous est demandé de donner une note à chacun des services que vous connaissez.

Une alternative est de disposer d'une échelle en ruban (ou papier plastifié) colorée (3 couleurs différentes, voir schéma ci-dessous) et de 3 papillons portant chacune des couleurs de l'échelle. Après avoir expliqué l'échelle, on demande à l'enquêté(e) de désigner d'abord le service qu'il connaît, ensuite de choisir le papillon correspondant à sa perception de la corruption liée à ce service et de le porter sur l'échelle (cette méthode convient aux non scolarisés et peut être utile aux scolarisés) :



Tableau de notation des services

Services désignés par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.3.6.

3.6. Supposons que vous devez donner une note aux différentes catégories d'agents publics que vous connaissez. La note va de 10 points à 0 point. Plus le nombre de points que vous donnez à l'agent est élevé, donc proche de 10, plus cet agent pratique peu la corruption. Par contre, si le nombre de points que vous donnez à l'agent est bas, donc proche de 0, plus cet agent pratique fréquemment la corruption.

Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories d'agents que vous connaissez (depuis les membres du gouvernement jusqu'aux manœuvres et plantons des services).

Une alternative est de disposer d'une échelle en ruban (ou papier plastifié) colorée (3 couleurs différentes, voir schéma ci-dessous) et de 3 papillon portant chacune des couleurs de l'échelle. Après avoir expliqué l'échelle, on demande à l'enquêté(e) de désigner d'abord la catégorie de l'agent qu'il connaît, ensuite de choisir le papillon correspondant à sa perception de la corruption liée à la catégorie de l'agent et de le porter sur l'échelle (cette méthode convient aux non scolarisés et peut être utile aux scolarisés) :

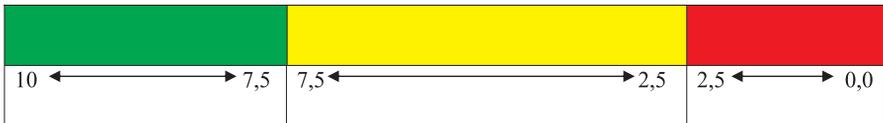


Tableau de notation des agents des services

Catégories d'agents de l'Etat désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

3.7. En plus des différents agents publics, d'autres personnes ou catégories professionnelles pratiquent également la corruption. Supposons que vous devez donner une note à ces catégories professionnelles que vous connaissez. La note va de 10 points à 0 point. Plus le nombre de points que vous donnez à l'agent est élevé, donc proche de 10, plus la catégorie professionnelle pratique peu la corruption. Par contre, si le nombre de points que vous donnez à la catégorie professionnelle est bas, donc proche de 0, plus cette catégorie professionnelle recourt fréquemment à la corruption.

Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories professionnelles que vous connaissez.

Une alternative est de disposer d'une échelle en ruban (ou papier plastifié) colorée (3 couleurs différentes, voir schéma ci-dessous) et de 3 papillons portant chacun des couleurs de l'échelle. Après avoir expliqué l'échelle, on demande à l'enquêté(e) de désigner d'abord la catégorie professionnelle qu'il connaît, ensuite de choisir le papillon correspondant à sa perception de la corruption liée à la catégorie d'agent et de le porter sur l'échelle (cette méthode convient aux non scolarisés et peut être utile aux scolarisés) :

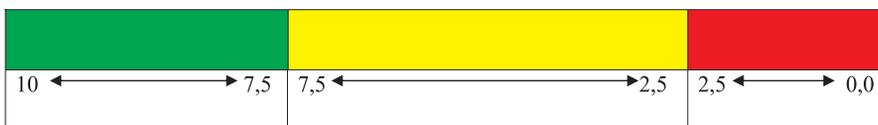


Tableau de notation des catégories professionnelles autres que celles de l'Etat

Catégories professionnelles désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

3.8. Quelles mesures efficaces le Gouvernement a-t-il prises en 2008 contre les faits et pratiques de corruption ?

4.- Connaissances et attitudes sur les faits et pratiques de corruption

4.1. Monsieur RATZALOM est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur PAMI s'est présenté dans le bureau de RATZALOM pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur RATZALOM lui ceci : « *nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là* ».

Vous considérez la demande de RATZALOM (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Inacceptable et condamnable : 1 ; inacceptable mais compréhensible : 2 ; acceptable : 3 ; ne sais pas : 9.

4.2. Monsieur PAMI a sollicité la légalisation des actes de naissance de ses enfants à M RATZALOM. RATZALOM n'a rien demandé cette fois à M PAMI, mais le fait revenir chaque fois au service, au prétexte que son patron n'est pas là pour signer. Trois semaines se sont écoulées et monsieur PAMI est déjà revenu cinq fois voir monsieur RATZALOM et sans avoir été satisfait. Que ferez-vous à la place de PAMI ? (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Toujours patienter : 1 ; faire intervenir des connaissances auprès de M RATZALOM : 2 ; faire intervenir le député de la région auprès de M RATZALOM : 3 ; chercher à rencontrer le patron de M RATZALOM : 4 ; offrir quelque chose à M RATZALOM : 5 ; je vais le dénoncer auprès de qui de droit ou autres (à préciser) : 6 ; ne sais pas : 9.

4.3 Un motocycliste a « brûlé » un feu de circulation : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. Le policier l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA.

Vous avez observé cette situation. Vous considérez cet échange comme (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Inacceptable et condamnable : 1 ; inacceptable mais compréhensible : 2 ; acceptable : 3 ; ne sais pas : 9.

5.- Causes et conséquences de la corruption

5.1. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme RATZALOM et l'agent de police à se laisser corrompre ?

5.2. Qu'est-ce qui peut amener les grands patrons, les membres du gouvernement et les députés à se laisser corrompre par d'autres personnes ou institutions ?

5.3. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme PAMI à corrompre les agents de service ?

5.4. Qu'est-ce qui peut amener les grands commerçants à corrompre des agents de service ou des grands patrons ?

5.5. Quelles conséquences découlent de l'attitude de RATZALOM vis-à-vis de PAMI ?

5.6. Quelles conséquences découlent de la corruption des agents et des grands patrons par les grands commerçants ?

5.7. Comment peut-on combattre la corruption pour la ramener à un faible niveau ?

5.8. Que comptez-vous faire personnellement pour combattre la corruption dans notre pays ?

6. - Varias

6.1a. Avez-vous été informé(s) sur des faits et pratiques de corruption en 2008?
(inscrire le chiffre dans la case)

Non : 0 ; Oui : 1. *Si non, aller à 6.2a.*

6.1b. Si oui, citez les sources par lesquelles vous a été informé(s) de ces faits et pratiques de corruption en 2008.

6.2a. Avez-vous entendu parler du REN-LAC cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non : 0 ; Oui : 1. *Si non, aller à 6.3a.*

6.2b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ?

6.3a. Avez-vous entendu parler d'autres organisations de lutte anti-corruption cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non : 0 ; Oui : 1. *Si non, aller à 6.4.*

6.3b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ?

6.4. Autres commentaires de votre part ?

Heure de la fin d'entretien: / _____ h _____ mn

Date de l'enquête : / _____ / _____ / _____ /

Signature de l'enquêteur :

Visa du superviseur :



**ETAT DE LA
CORRUPTION
AU BURKINA FASO**

Rapport 2008